

Albi, le 15 mars 2012

Le Directeur académique  
des services de l'éducation nationale du Tarn  
à

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

Madame l'IEA Adjointe  
à Monsieur le directeur académique  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs(trices)  
de l'éducation nationale  
(pour information)

Division des ressources  
humaines

Référence  
SM/POSSPE/MVT12

Dossier suivi par  
Simone MAZARS

Téléphone  
05 67765818  
Fax  
05 67765754  
courriel  
ia81-drh@ac-toulouse.fr

3 rue Général Giraud  
81013 ALBI Cédex 09

Lettre transmise par I-Prof et courrier électronique.

**Objet :** Mouvement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public année scolaire 2012/2013 :  
postes spécifiques vacants

J'ai l'honneur de vous informer ci-après des dispositions relatives au recrutement sur les postes spécifiques vacants à la rentrée 2012 dont vous trouverez la liste annexée. Les enseignants intéressés par les postes spécifiques vacants doivent adresser pour chaque poste spécifique un curriculum vitae et une lettre de motivation explicitant les compétences acquises au cours de l'exercice des différentes fonctions. Ces documents doivent être transmis par la voie hiérarchique pour **le jeudi 5 avril 2012** délai de rigueur à :

Monsieur le Directeur académique  
Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale du Tarn  
Division des ressources humaines  
3, rue général Giraud  
81013 ALBI Cedex 09

Tout candidat à un ou des postes spécifiques est invité à rencontrer le ou les IEN de la circonscription, ou l'IEA ASH, du ou des postes demandés afin de s'informer des missions correspondant au (x) poste(s) sollicité(s).

Après recensement des diverses candidatures, une commission formule un avis à l'issue d'un entretien.

Les nominations sont prononcées, à titre définitif ou provisoire, après avis de la CAPD lors de la phase informatisée du mouvement.

Tout acte de candidature à ce type de poste doit obligatoirement se traduire par une demande dans le cadre du mouvement dans l'ordre de priorité souhaité, **obligatoirement en vœu n° 1 et suivant**. Toutes les candidatures seront étudiées dès la phase informatisée du mouvement, que les candidats remplissent les conditions statutaires ou ne possèdent pas le diplôme requis.

Les postes spécifiques susceptibles d'être vacants apparaîtront sur la liste générale des supports qui sera consultable sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn :

<http://www.ac-toulouse.fr/web/ia-tarn/49-inspection-academique-du-tarn.php>

Je vous précise que la saisie pourra être effectuée du 15 mars 2012 au 5 avril 2012 midi période d'ouverture du serveur SIAM.



Eric TOURNIER